PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le 26/09/25
Identifiant de l'Acte :
069 216900340 ...20250926...AR_9_2025-AR

caluire et cuire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

À MONSIEUR PATRICK CIAPPARA

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE ;

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.132-7 du Code de Sécurité Intérieure tel qu'il résulte de l'article 11 de la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 ;

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le procès verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 26 juillet 2025 ;

VU les délibérations n°2025_069, n°2025_70 et n°2025_071 en date du 26 juillet 2025 portant sur l'élection du maire et l'élection des adjoints ;

VU la convention en date du 20 juin 2004 entre le Procureur de la République auprès du Tribunal Judiciaire de Lyon et le Maire de Caluire et Cuire portant définition des modalités d'application de la procédure de rappel à l'ordre ;

ARRETE

ARTICLE 1er – Monsieur Patrick CIAPPARA, Adjoint au maire, est **délégué à la sécurité, au logement et aux anciens combattants.**

ARTICLE 2 – Délégation de fonction et de signature est donnée pour les affaires visées à l'article 1er à Monsieur Patrick CIAPPARA, sous notre surveillance et notre responsabilité.

ARTICLE 3 – Monsieur Patrick CIAPPARA est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de procéder aux rappels à l'ordre.
Le rappel à l'ordre consiste, lorsque les faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publiques, à procéder verbalement à l'encontre de ses auteurs au rappel des dispositions qui s'imposent à eux pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics, le cas échéant en les convoquant en mairie.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire et ampliation sera adressée à la Représentante de l'État dans le département ainsi qu'au Procureur de la République. Le présent arrêté sera également notifié à l'intéressé.

Caluire et Cuire, le 26 juillet 2025
Le Maire,

Bastien JOINT